

Séance du 17 juillet 2018

➤ DOSSIER BOURG-CENTRE OCCITANIE

« M. Le Maire rappelle les axes principaux de ce dossier expliquant qu'il s'inscrit dans la continuité de travail qui a rassemblé un groupe d'élus et non élus cigalois. Il souligne également que ce projet retenu par la région Occitanie dans le cadre d'un test, consistait à définir les potentialités, les atouts et faiblesse de la commune. Rappelant également l'accompagnement de cette tâche par le bureau d'étude, il renvoie à la **restitution intégrale de la feuille de route** produite et fournie par ce dernier dans la convocation. Evoquant dans ce dossier la **vision partagée de l'ensemble des participants** sur le développement de SAINT HIPPOLYTE dans les prochaines années, Monsieur Le Maire propose de délibérer afin d'**inscrire cette feuille de route dans une demande de subvention** formulée auprès de la région Occitanie. Précisant également que SAINT HIPPOLYTE DU FORT est l'une des quatre communes gardoises retenue par la région Occitanie, elle **pourra bénéficier d'un soutien régional important pour réaliser les projets apparaissant dans l'étude** en question.

Proposition de demande de financement et d'intégration dans le programme régional :
Adoptée à l'unanimité

➤ CONSULTATION POUR L'ETUDE AXE GAMBETTA – LE PLAN

Monsieur Le Maire propose de délibérer en faveur d'une consultation pour l'étude d'aménagement de l'axe Gambetta – Le Plan.

Il rappelle que l'étude précédente a permis de resserrer le champ des investigations sur la **place du Plan** sans oublier **sa vocation principale qui est le parking** et diverses manifestations.

Rappelant que cet axe sera au cœur de la démarche de revitalisation en particulier sur le plan commercial Monsieur le Maire souligne que ce lieu a vocation à conserver également les marchés hebdomadaires.

Consultation pour l'étude de l'axe GAMBETTA – LE PLAN :
Adoptée à l'unanimité »

Page 9, item 2,

Ladite feuille de route de référence préconise, au contraire, la **suppression du stationnement.**

Nota :

La plupart des passages ici en gras, soulignés voire surlignés sont en réalité en caractères courants.